

AVIS D'APPEL A PROJETS

Création de 17 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes avec troubles du spectre autistique (TSA) dans le département de la Manche.

**Clôture de l'appel à projet
14 février 2020**

1. Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation

Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie
2, Place Jean Nouzille
Espace Claude MONET
CS 55035
14050 CAEN CEDEX 4

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Manche
50050 SAINT-LO cedex

Conformément à l'article L313-3 a et b du code de l'action sociale et des familles (CASF).

2. Objet de l'appel à projet

L'appel à projet vise la création de 17 places de SAMSAH pour personnes avec TSA sur le territoire de santé de la Manche.

Les SAMSAH relèvent de la catégorie des établissements et/ou services médico-sociaux mentionnés au 7° de l'article L312-1 du CASF.

3. Cahier des charges

Le cahier des charges de l'appel à projet fait l'objet de **l'annexe 1** du présent avis et sera téléchargeable sur les sites Internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Département de la Manche :

www.ars.normandie.sante.fr

www.handicap.manche.fr

En cas de demande aux services chargés de l'appel à projet, le cahier des charges pourra être adressé par courriel ou par courrier dans un délai de 8 jours suivant la demande.

4. Modalités d'instruction des projets et critères de sélection

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre de la procédure prévue aux articles L313-1-1 et R313-1 et suivants du CASF.

Les projets seront analysés selon trois étapes :

- vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier conformément aux articles R313-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;
- vérification de l'éligibilité du projet au regard des critères minimum spécifiés dans le cahier des charges (public, capacité, territoire d'intervention) ;
- analyse des projets, en fonction des critères de sélection des projets faisant l'objet d'une annexe jointe au présent avis et téléchargeable sur les sites internet de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de la Manche.

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de clôture du 14 février 2020 ne seront pas recevables. Ceux qui seraient incomplets à cette date, au regard de l'absence de documents pouvant attester de la régularité administrative du promoteur, feront l'objet d'une demande de mise en conformité dans un délai maximum de huit jours accordé pour la régularisation.

Les dossiers reçus complets au 14 février 2020 et ceux qui auront été complétés dans les délais ci-dessus après la date de clôture seront étudiés sur la base des critères prédéfinis et publiés en amont sur les sites internet de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de la Manche.

La commission d'information et de sélection prévue à l'article L313-1 procédera à l'examen et au classement des dossiers. Sa composition fera l'objet d'une décision des autorités compétentes, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie et diffusée sur les sites internet de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de la Manche.

Les instructeurs désignés ainsi que chaque candidat dont le dossier est déclaré complet sont entendus par ladite commission.

La liste des projets par ordre de classement ainsi que la décision d'autorisation prises par les autorités compétentes seront publiées selon les mêmes modalités. La décision d'autorisation sera notifiée à l'ensemble des candidats.

5. Modalités de dépôt des dossiers de candidature et pièces justificatives exigibles

Chaque candidat devra adresser, en **une seule fois**, un dossier de candidature par **courrier recommandé** avec accusé de réception ou tout autre moyen permettant d'attester de la date de réception à l'Agence Régionale de Normandie et au Conseil Départemental de la Manche **au plus tard le 14 février 2020** à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé de Normandie
Direction de l'autonomie
Appel à projet médico-social
A l'attention de Madame MORTAIGNE
2, place Jean Nouzille
Espace Claude MONET
CS 55035
14050 CAEN cedex 4

Et

Conseil Départemental de la Manche
Direction générale adjointe « Cohésion sociale  des territoires »
50050 SAINT-LO cedex

Il pourra aussi être déposé contre récépissé aux adresses suivantes, dans les mêmes délais, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h.

ARS de Normandie
2, Place Jean Nouzille
Espace Claude MONET
CS 55035
14050 CAEN CEDEX 4

Et

Conseil Départemental de la Manche
Maison des solidarités de la Manche
586, rue de l'Exode
50000 SAINT-LO

Ce dossier devra se présenter sous les formes suivantes :

➤ 2 exemplaires (version papier) :

Transmis ou déposés dans une enveloppe cachetée, portant la mention « appel à projet médico-social 2020 SAMSAH NE PAS OUVRIR » qui comprendra deux sous enveloppes :

- l'une concernant la déclaration de candidature comportant les coordonnées du candidat portant la mention « **appel à projet 2020 - SAMSAH - candidature** »
- l'autre concernant les éléments de réponse à l'appel à projet portant la mention « **appel à projet 2020 - SAMSAH - projet** ».

➤ 1 exemplaire en version informatique :

Transmis à l'Agence Régionale de Normandie et au Conseil Départemental de la Manche par clé USB ou CD-ROM ou par courriel aux adresses suivantes :

ARS-NORMANDIE-APPELPROJET-MEDSOC@ars.sante.fr

mda-sapto@manche.fr

Objet du mail : réponse à l'appel à projet médico-social 2020 - SAMSAH

Message : éléments constituant la partie n°1 du dossier

Pièces jointes : éléments constituant la partie n°2 du dossier sous forme d'un fichier ZIP dont les pièces seront au format pdf.

A noter que les messageries de l'ARS et du Conseil Départemental sont limitées en taille à 6 Mo et que l'envoi devra être scindé en plusieurs parties si la taille du dossier dépasse ce volume.

La liste des documents, devant être transmis par le candidat, fait l'objet d'une annexe de l'avis d'appel à projet, disponible également sur les sites Internet de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental de la Manche.

6. Date de publication et modalités de consultation de l'avis

Le présent avis d'appel à projet est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Normandie ainsi que sur le site internet de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de la Manche et vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers.

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats avant le 6 février 2020 par messagerie à l'adresse suivante :

ARS-NORMANDIE-APPELPROJET-MEDSOC@ars.sante.fr

mda-sapto@manche.fr

en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à projet « **appel à projet médico-social 2020-SAMSAH** ».

Les réponses d'ordre général aux précisions sollicitées seront communiquées sur le forum aux questions qui sera mis en ligne sur les sites Internet de l'ARS de Normandie et du Département de la Manche : www.ars.normandie.sante.fr et www.manche.fr

7. Calendrier prévisionnel de la procédure

15 novembre 2019	Publication de l'avis d'appel à projet au recueil des actes administratifs
14 février 2020	Date limite de réception ou de dépôt des dossiers
24 mars 2020	Date prévisionnelle de la commission d'information et de sélection d'appel à projet
14 août 2020	Date limite de la notification de l'autorisation (cependant, la décision pourra être prise en amont, notamment au regard du délai dans lequel elle doit être mise en œuvre)

Fait à Caen, le : **14 NOV. 2019**

P/La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

Le Responsable du pôle
Allocation de Ressources


Jean-Christian DURET

Le Président du Conseil Départemental
de la Manche,


Marc LEFEVRE